

**ARRÊTÉ MUNICIPAL
PORTANT FERMETURE TEMPORAIRE DU TERRAIN
SYNTHÉTIQUE DE FOOTBALL POUR GEL**

N°2024-11

Le Maire de la Ville de MELESSE ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-21 ;

Considérant que, étant prises en compte les alertes de froid et de gel qui ont actuellement lieu sur l'ensemble du territoire français et le gel actuellement présent sur la commune de Melesse, l'utilisation du terrain synthétique de football du Champ Courtin entraîne un risque notable de dégradation du revêtement synthétique du terrain ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Le terrain synthétique de football du Champ Courtin sera fermé au public à compter du mardi 09 janvier 2024 jusqu'au lundi 15 janvier 2024 inclus. Cet arrêté pourra être renouvelé si besoin selon l'évolution de la vague de froid et de gel.

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services, le Responsable des Services Techniques et la Police Municipale de la Mairie de Melesse, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Betton (Ille-et-Vilaine) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes (Ille-et-Vilaine) ou par Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Monsieur le Maire peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine, situé à Rennes,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Betton,
- Monsieur le Responsable du club de football de Melesse-La Mezière,
- Monsieur le Responsable du club de rugby de Melesse,
- Monsieur le Président du club d'athlétisme de Melesse
- Messieurs les directeurs des écoles privées et publiques de Melesse
- Monsieur le principal du collège Mathurin Méheut de Melesse
- Services Techniques et Police Municipale de la Mairie de Melesse.

Affiché le 09 janvier 2024
Le Maire,
Claude JAOUEN

A Melesse, le 09 janvier 2024
Le Maire,
Claude JAOUEN

